

Manuel d'hygiène théorique et appliquée à l'usage des lycées et collèges de garçons (Philosophie et Mathématiques élémentaires), des lycées et collèges de jeunes filles (4^e et 5^e années) et des Familles

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1989.01047.1

Auteur(s) : J.-M. Pacaut

Type de document : livre scolaire

Éditeur : Belin (Eugène) Lib. Class. / Belin Frères (8 rue Férou Paris)

Mention d'édition : 3^eme édition

Imprimeur : Belin Frères

Période de création : 1^{er} quart 20^e siècle

Date de création : 1922

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livre relié. Couverture cartonnée marron imprimée. Dos toilé bordeaux. Mention d'appartenance en première page, ms. encre bleue.

Mesures : hauteur : 18,2 cm ; largeur : 11 cm

Mots-clés : Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Utilisation / destination : enseignement

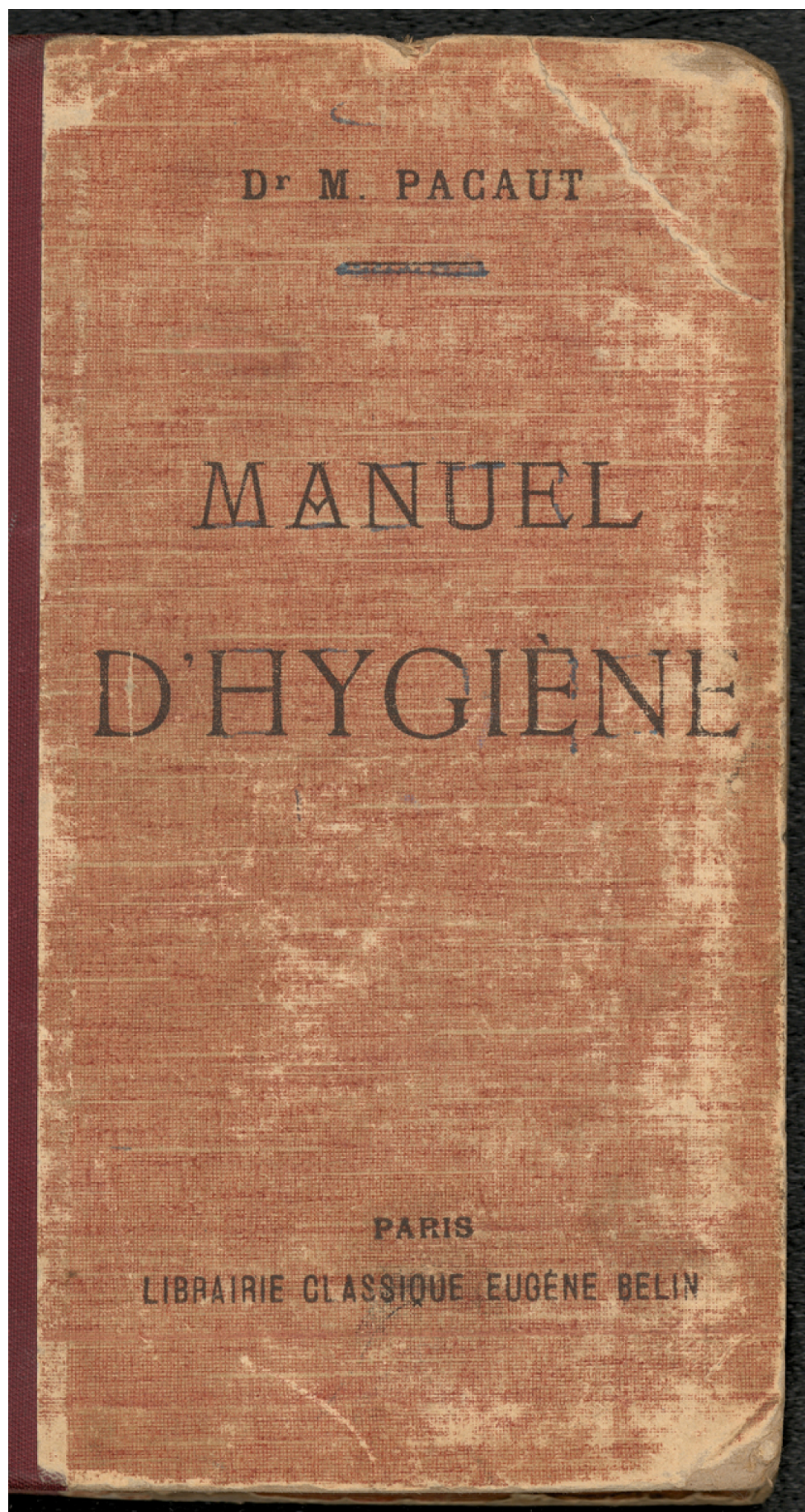
Historique : Édition revue et mise à jour.

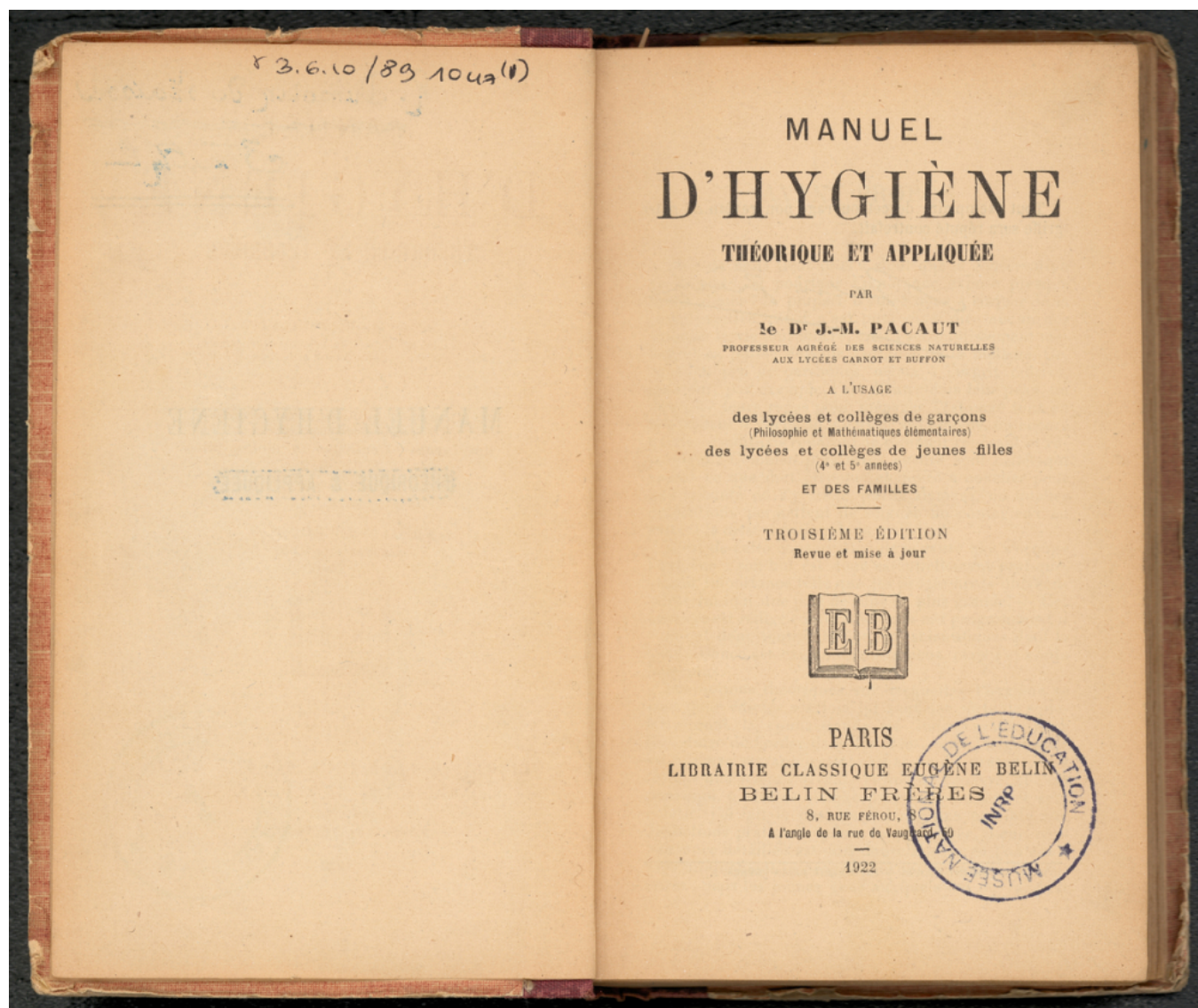
Autres descriptions : Langue : Français

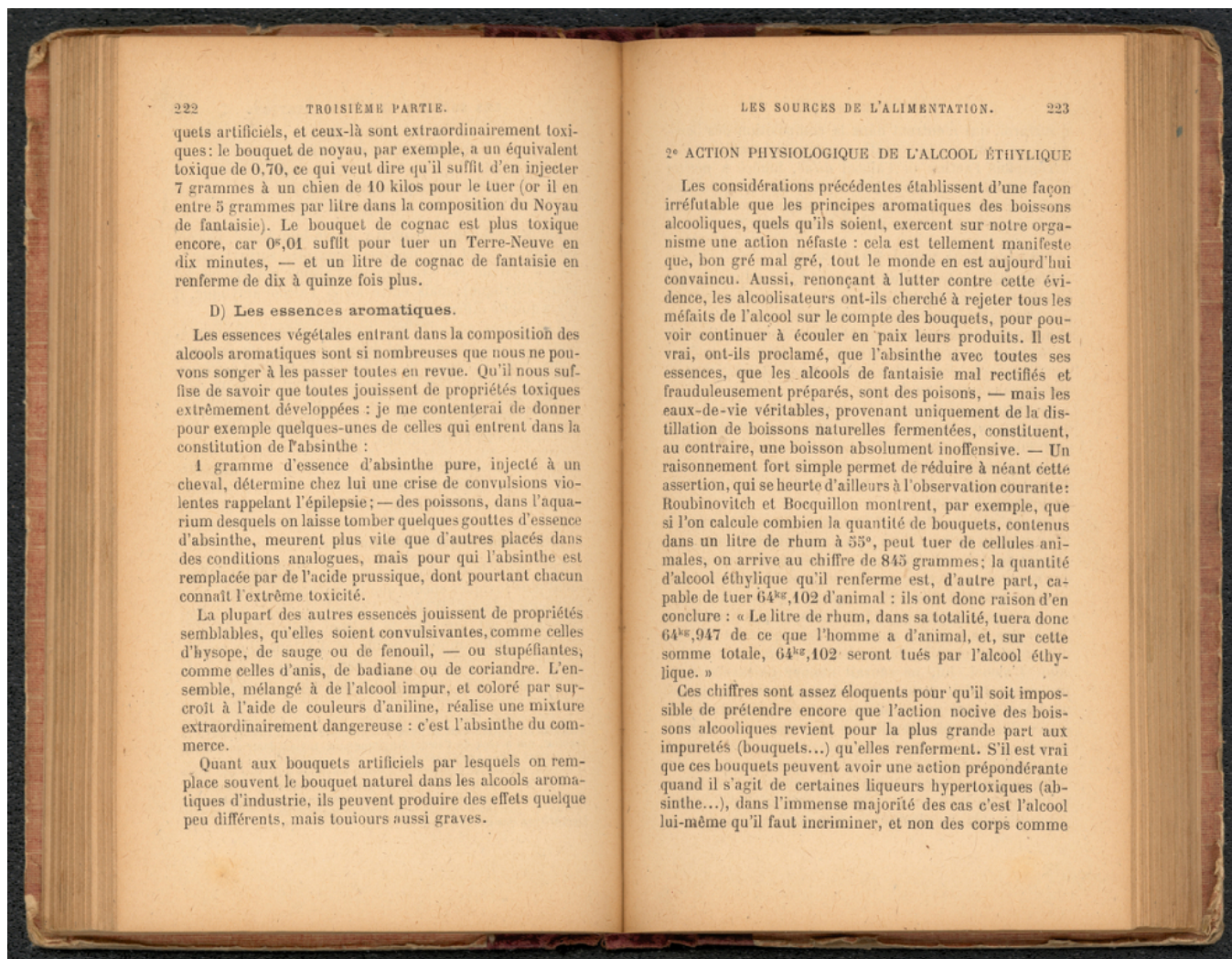
Nombre de pages : 468 p.

ill.

Sommaire : Table des matières, Index alphabétique en fin d'ouvrage







quets artificiels, et ceux-là sont extraordinairement toxiques : le bouquet de noyau, par exemple, a un équivalent toxique de 0,70, ce qui veut dire qu'il suffit d'en injecter 7 grammes à un chien de 10 kilos pour le tuer (or il en entre 5 grammes par litre dans la composition du Noyau de fantaisie). Le bouquet de cognac est plus toxique encore, car 0^{re},01 suffit pour tuer un Terre-Neuve en dix minutes, — et un litre de cognac de fantaisie en renferme de dix à quinze fois plus.

D) Les essences aromatiques.

Les essences végétales entrant dans la composition des alcools aromatiques sont si nombreuses que nous ne pouvons songer à les passer toutes en revue. Qu'il nous suffise de savoir que toutes jouissent de propriétés toxiques extrêmement développées : je me contenterai de donner pour exemple quelques-unes de celles qui entrent dans la constitution de l'absinthe :

1 gramme d'essence d'absinthe pure, injecté à un cheval, détermine chez lui une crise de convulsions violentes rappelant l'épilepsie ; — des poissons, dans l'aquarium desquels on laisse tomber quelques gouttes d'essence d'absinthe, meurent plus vite que d'autres placés dans des conditions analogues, mais pour qui l'absinthe est remplacée par de l'acide prussique, dont pourtant chacun connaît l'extrême toxicité.

La plupart des autres essences jouissent de propriétés semblables, qu'elles soient convulsivantes, comme celles d'hysopé, de sauge ou de fenouil, — ou stupéfiantes, comme celles d'anis, de badiane ou de coriandre. L'ensemble, mélangé à de l'alcool impur, et coloré par surcroît à l'aide de couleurs d'aniline, réalise une mixture extraordinairement dangereuse : c'est l'absinthe du commerce.

Quant aux bouquets artificiels par lesquels on remplace souvent le bouquet naturel dans les alcools aromatiques d'industrie, ils peuvent produire des effets quelque peu différents, mais toujours aussi graves.

2^e ACTION PHYSIOLOGIQUE DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE

Les considérations précédentes établissent d'une façon irréfutable que les principes aromatiques des boissons alcooliques, quels qu'ils soient, exercent sur notre organisme une action néfaste : cela est tellement manifeste que, bon gré mal gré, tout le monde en est aujourd'hui convaincu. Aussi, renonçant à lutter contre cette évidence, les alcoolisateurs ont-ils cherché à rejeter tous les méfaits de l'alcool sur le compte des bouquets, pour pouvoir continuer à écouler en paix leurs produits. Il est vrai, ont-ils proclamé, que l'absinthe avec toutes ses essences, que les alcools de fantaisie mal rectifiés et frauduleusement préparés, sont des poisons, — mais les eaux-de-vie véritables, provenant uniquement de la distillation de boissons naturelles fermentées, constituent, au contraire, une boisson absolument inoffensive. — Un raisonnement fort simple permet de réduire à néant cette assertion, qui se heurte d'ailleurs à l'observation courante : Roubinovitch et Bocquillon montrent, par exemple, que si l'on calcule combien la quantité de bouquets, contenus dans un litre de rhum à 55°, peut tuer de cellules animales, on arrive au chiffre de 845 grammes ; la quantité d'alcool éthylique qu'il renferme est, d'autre part, capable de tuer 64^{re},102 d'animal : ils ont donc raison d'en conclure : « Le litre de rhum, dans sa totalité, tuera donc 64^{re},947 de ce que l'homme a d'animal, et, sur cette somme totale, 64^{re},102 seront tués par l'alcool éthylique. »

Ces chiffres sont assez éloquents pour qu'il soit impossible de prétendre encore que l'action nocive des boissons alcooliques revient pour la plus grande part aux impuretés (bouquets...) qu'elles renferment. S'il est vrai que ces bouquets peuvent avoir une action prépondérante quand il s'agit de certaines liqueurs hypertoxiques (absinthe...), dans l'immense majorité des cas c'est l'alcool lui-même qu'il faut incriminer, et non des corps comme